

# **EUTELSAT COMMUNICATIONS**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée Générale Extraordinaire  
du 4 novembre 2016 (14<sup>ème</sup> résolution)

# **EUTELSAT COMMUNICATIONS**

Siège social : 70, rue Balard, 75015 Paris

Société Anonyme au capital de 232 774 635 euros

R.C.S : 481 043 040 RCS PARIS

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

ERNST & YOUNG et Autres

MAZARS

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

*Fait à Courbevoie et Paris la Défense, le 28 juillet 2016*

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG et  
Autres**

---



Pierre-Henri PAGON

---

**MAZARS**



Isabelle SAPET

---